

Bruxelles, le 07 janvier 1991

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE
ET DE LA FORMATION

Direction Générale des personnels, des
statuts, de l'organisation administrative
et de l'enseignement spécial

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL

- A Messieurs Les Gouverneurs;
- A Messieurs et Mesdames les Bourgmestres;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements libres subventionnés
- Aux Chefs des établissements d'enseignement spécial organisés par la Communauté française;
- Aux Chefs des établissements officiels et libres subventionnés d'enseignement spécial.

Pour information

- Aux Membres de l'Inspection de l'enseignement spécial maternel, primaire et secondaire;
- Aux Vérificateurs de l'enseignement spécial;
- Aux Conseillers Directeurs des Centres P.M.S. spécialisés organisés et subventionnés par la Communauté française;
- Aux Associations de Parents;
- Aux Organisations syndicales;
- Aux Membres du Conseil supérieur de l'enseignement spécial.

OBJET : Déménagement.

W2 15934

Je vous informe que les services de l'enseignement spécial déménageront au cours de la semaine du 21 au 25 janvier 1991.

Je vous saurais gré de prendre toutes dispositions pour arrêter à la date du **18 courant** l'envoi de courrier pour le 28, rue de la Charité, 1040 à Bruxelles.

Je vous communique ci-après nos nouvelles coordonnées :

Direction d'Administration de l'enseignement spécial,
Tour A.G. - 9e étage.
5, place du Champ de Mars,
1050 BRUXELLES.
Tél. 02/507.99.11.

Je vous remercie de ne pas acheminer de courrier à cette dernière adresse avant le lundi **28 janvier 1991**.

Tout est mis en oeuvre pour que le déménagement n'entraîne pas d'importantes difficultés. Je vous remercie d'avance de bien vouloir excuser les quelques inconvénients qui pourraient cependant s'ensuivre.

Le Directeur d'Administration,



R. DEFFERNEZ.